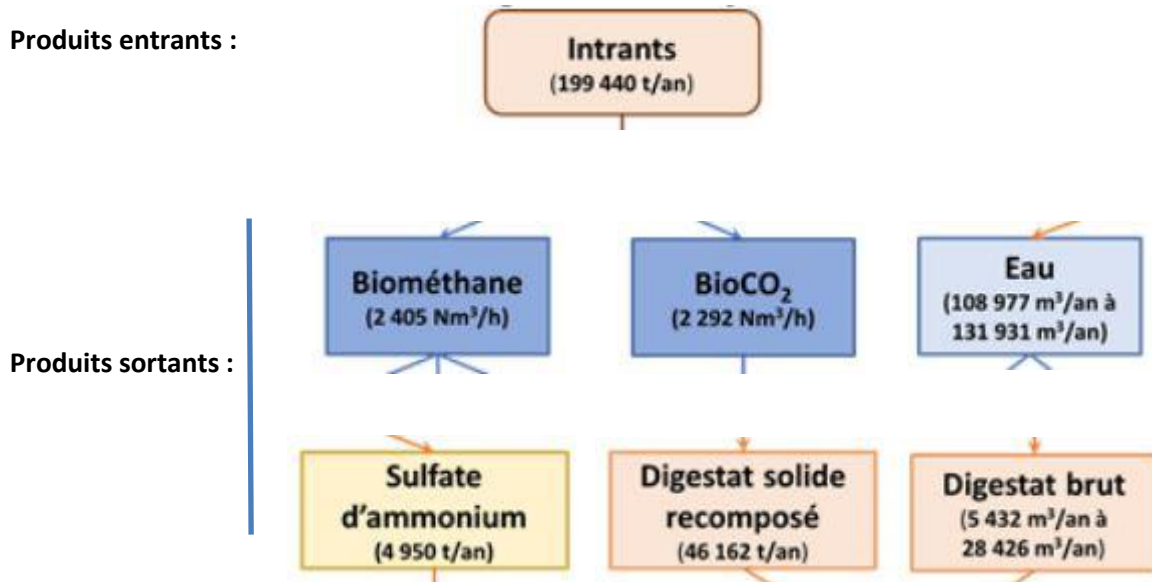


Observation sur le bilan physique du processus

présentée le 10 juin 2022
par une équipe d'experts de « La grande Côte châtillonnaise », Association déclarée W213002114

Sur la figure 4 en page 39 du volet A (dossier ICPE), les valeurs suivantes sont indiquées :

Produits entrants :



Intrants : 199 440 t/an

Sortants :

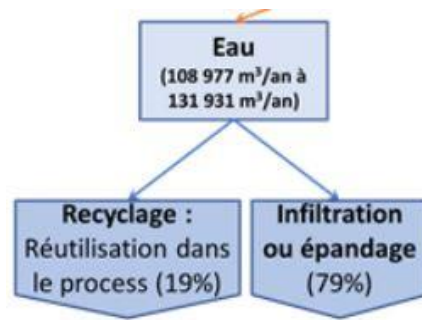
- Méthane volume = $2\,405 \text{ Nm}^3/\text{h} = 2\,405 \times 24 \times 365 = 21\,067\,800 \text{ Nm}^3/\text{an}$
masse volumique = $0,657 \text{ kg/m}^3$
masse = $21\,067\,800 \times 0,657 = 13\,841\,544 \text{ kg/an} = \underline{13\,842 \text{ t/an}}$
- CO₂ volume = $2\,292 \text{ Nm}^3/\text{h} = 2\,292 \times 24 \times 368 = 20\,077\,920 \text{ Nm}^3/\text{an}$
masse volumique = $1,87 \text{ kg/m}^3$
masse = $20\,077\,920 \times 1,87 = 37\,545\,710 \text{ kg/an} = \underline{37\,546 \text{ t/an}}$
- Eau volume = 107 977 à 131 931 m³/an
masse volumique = 1 t/m^3
masse = 107 977 à 131 931 t/an

proportion infiltrée ou épandue :

selon le schéma : 19 % de l'eau est recyclée (réutilisée dans le process)
79 % est infiltrée ou épandue
soit un total de 98 %

aucune indication n'étant donnée sur les 2 % manquants,
nous supposons que 2 % de l'eau s'est évaporée, ce qui conduit à cette répartition :

proportion d'eau recyclée = 19 %
 proportion d'eau non recyclée = 81 %



l'imprécision sur la masse totale d'eau (107 977 à 131 931 t/an) n'est pas commentée, cependant elle est (à 960 t près) égale à l'imprécision sur la masse de digestat brut (5 432 à 28 426 t/an) aussi supposons-nous que la somme des deux est constante



Nous considérons donc les valeurs moyennes suivantes (demi-somme minimum + maximum) :

eau = 119 954 t/an produite au total
 soit une masse sortante = 81 % x 119 954 = 97 163 t/an
 digestat brut = 16 929 t/an

La masse des produits sortants est ainsi de :

- méthane :	13 842 t/an
- CO ₂ :	37 546 t/an
- eau :	97 163 t/an
- sulfate d'ammonium	4 950 t/an
- digestat solide	46 162 t/an
- digestat brut	16 929 t/an
- total	<u>216 592 t/an</u>

La masse des intrants étant de 199 440 t/an

Il apparaît un excès de sortants de 17 152 t/an

À cette masse de sortants s'ajoute celle de l'eau recyclée produite, de 19% x 97 163 = 18 461 t/an. La masse produite est donc en excédent de 17 152 + 18 461 = 35 613 t/an par rapport à la masse entrante, soit une masse produite d'origine inexpliquée de 35 613 tonnes par an.

Les résultats du processus de méthanisation présentés par le pétitionnaire étant entachés d'une très lourde erreur, le projet est irréaliste et irréalisable.

Sur ce motif,

nous demandons à la Commission d'enquête d'émettre un avis défavorable.